

Venez
prendre
le large

82^e congrès
de l'Association des Avocats et Avocates de Province

Rimouski du 23 au 26 septembre 2010

Formation 1 JEUNESSE

« Protection de la jeunesse et adoption: À la recherche de l'intention du législateur » dispensée par Me Julie Goulet

Depuis l'entrée en vigueur, en 2007, des amendements à la Loi sur la protection de la jeunesse, la jurisprudence qui en est issue a parfois causé quelques émois. Un survol des principes qui guident la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, dans l'interprétation et l'application de cette loi sera réalisé afin que l'avocat plaideur ait en main l'essentiel des décisions judiciaires en cette matière.

De plus, un bref coup d'oeil sur la jurisprudence en adoption des dernières années ainsi qu'une discussion sur les interrogations soulevées par l'avant-projet de loi en matière d'adoption et d'autorité parentale compléteront cette formation.

Formation 2 GÉNÉRAL

« La présentation du mémoire à la plaidoirie, comment présenter sa cause en appel et tout ce que vous voulez savoir sur la Cour d'Appel » dispensée par L'honorable J.J. Michel Robert, Juge en chef de la Cour d'appel du Québec

Fonctionnement de la cour d'appel

Nombre de juges puînés et surnuméraires.
Assignation des causes et la fonction de premier rédacteur
Rôle des recherchistes
Préparation des sommaires
Recherche doctrinale et jurisprudentielle
Audition de la cause
Préparation des arrêts et des projets d'opinion
Circulation des projets d'opinion
Contribution des autres juges qui n'ont pas entendu l'appel.

Plaidoirie devant la Cour d'appel

Précision et concision

Les conclusions de faits:

Comment plaider les erreurs manifestes et déterminantes?

Les erreurs de droit

Identification et proposition
Plan de plaidoirie

Questions des juges

Comment y répondre et comment s'y préparer?

Les surprises

Comment les surmonter et s'y préparer?

Formation 3 CIVIL

« La prescription, est-ce aussi simple que l'on croit ? »

dispensée par Me Céline Gervais

Le but de la formation est de revoir et de s'attarder sur les principales notions du domaine de la prescription. La moitié de la formation sera consacrée à la revue des principaux délais de prescription et leur champ d'application. Une attention spéciale sera portée sur les délais de prescription applicables en matière d'assurance.

L'autre moitié de la formation portera sur les questions de point de départ de la prescription ainsi que de l'interruption, la suspension et la renonciation à la prescription.

Appuyée d'une présentation PowerPoint, la formation est basée sur la structure de l'ouvrage La prescription de Me Céline Gervais, publié aux Éditions Yvon Blais, et fournira aux participants une revue à jour de la jurisprudence pertinente.

Formation 4 GÉNÉRAL

« Négocier avec les gens difficiles »

dispensée par Me Céline Vallières

Il n'est pas évident de négocier avec des personnes difficiles, qui refusent d'écouter, se mettent en colère ou veulent imposer leur point de vue à tout prix ! Il faut plus que des habiletés de base et de l'expérience. Cette formation, largement inspirée des stratégies de contournement mises au point par le professeur William Ury (Harvard), vous donnera des clés pour dépasser le refus de négocier.

À la fin de l'atelier, le participant aura une grille d'analyse situant les cinq obstacles majeurs à la négociation et une multitude de techniques pratiques pour contourner ceux-ci. L'objectif est de passer de l'affrontement à la coopération et surtout de perfectionner l'art de négocier.

Formation 5 CIVIL ET CRIMINEL

« La représentation des personnes vulnérables : garde en établissement, autorisation de soins, non-responsabilité criminelle pour troubles mentaux et inaptitude à subir le procès. »

dispensée par Me Richard La Charité

Depuis quelques années, les tribunaux entendent de plus en plus de causes liées à des problèmes de santé mentale. Qu'il soit question de demandes d'évaluation psychiatrique, de garde en établissement, d'autorisation de soins ou de non-responsabilité criminelle, les mondes médical et légal doivent tenter de se comprendre et se compléter pour assurer l'intérêt et la protection des personnes ayant des troubles mentaux, mais aussi pour protéger le public face à des personnes dangereuses.

Cet atelier fera un retour sur les dispositions législatives pertinentes, la procédure, les éléments de preuve, le fardeau de la preuve et les décisions des tribunaux dans chacune de ces matières.

Formation 6 PÉNAL

« La frontière entre les pouvoirs d'inspection réglementaire et les pouvoirs d'enquête criminelle » dispensée par Me Gilles Villeneuve

En rendant ses décisions dans les affaires Jarvis et Ling en novembre 2002, la Cour suprême du Canada a imposé des limites à l'utilisation des pouvoirs d'inspection édictés à la Loi de l'impôt sur le revenu et, par ricochet, à d'autres lois à caractère réglementaire. Ces décisions de la Cour suprême ont élaboré des repères devant servir à tracer la frontière entre les pouvoirs d'inspection réglementaire et ceux d'enquête criminelle.

D'entrée de jeu, nous examinerons les obligations incombant aux justiciables d'aider l'État à administrer son régime fiscal et d'autres de ses régimes réglementaires. Par la même occasion, nous identifierons les facteurs aidant à distinguer l'inspection réglementaire de l'enquête criminelle. Ensuite, nous analyserons de façon critique les décisions Jarvis et Ling. Enfin, nous procéderons à l'examen des décisions rendues après les arrêts Jarvis et Ling pour voir comment les tribunaux ont appliqué en matière d'impôt et d'autres matières réglementaires les principes énoncés par la Cour suprême.

Formation 7 FAMILIAL

« La coparentalité après une rupture d'union. » dispensée par Gilles Vidal, t.s

Formation sur mesure pour les avocats qui pratiquent en droit de la famille. La formation donne un aperçu du séminaire auquel les clients sont référés lors d'une séparation impliquant des enfants. De plus en plus, le tribunal et les avocats suggèrent aux clients de participer à des séminaires sur la coparentalité sans savoir ce que cela signifie.

Le formateur donnera une version accélérée du séminaire suivi par les clients et aidera les avocats à comprendre et à aider davantage leurs clients dans la résolution de leurs dossiers.

Formation 8 GÉNÉRAL

« Mon stress : puis-je l'apprivoiser? » dispensée par Dr Serge Marquis

À la fin de la session, les participants(es) sauront pourquoi un stress prolongé, combiné à un déséquilibre dans le rapport vie professionnelle et vie personnelle peuvent être dommageables pour la santé physique et psychologique. Ils (elles) connaîtront des stratégies efficaces pour protéger tant leur santé que leur performance professionnelle.

Formation 9 CORPORATIF

« La nouvelle Loi sur les sociétés par actions du Québec: aspects pratiques. » dispensée par Me Philippe Bourassa

La Loi sur les sociétés par actions du Québec est une véritable réforme en profondeur de la Loi sur les compagnies du Québec. Trente années après l'adoption de la Partie IA, la précédente modification d'importance à notre Loi sur les compagnies, cette réforme nous offre un cadre législatif d'avant-garde, qui regroupe ce qu'il y a de mieux parmi les lois corporatives canadiennes en plus d'innover à plusieurs égards pour le bénéfice des sociétés et de leurs administrateurs et actionnaires.

Cette séance de formation vise à passer en revue les principales modifications qui auront un impact sur votre pratique en droit des affaires et qui pourraient s'avérer d'intérêt pour vos clients, notamment en ce qui a trait au fonctionnement et au financement des sociétés, aux changements importants, à la gouvernance et à la protection des actionnaires."

Formation 10 ASSURANCES

« L'obligation de défendre - Les tribunaux ont-ils fait le tour du jardin? » dispensée par Me Dominic Naud

Depuis que l'obligation de défendre de l'assureur a pris son envol, les tribunaux québécois n'ont pas cessé de rendre des décisions sur le sujet. Tout en revenant sur ces décisions pour dresser les principes de droit applicables, le présent texte a pour objectif de s'attarder sur les décisions les plus récentes, incluant les arrêts DMR et HOYOS de la Cour d'appel du Québec, et d'analyser les questions qui, pourrait-on croire, restent entières, que ce soit l'utilisation de la preuve extrinsèque, le partage de l'obligation de défendre entre assureurs multiples, les questions de conflits d'intérêts ou le lien entre l'obligation de défendre et l'obligation d'indemniser.

À la lumière de cet état du droit, peut-on dire que les tribunaux ont fait le tour de l'obligation de défendre de l'assureur?

Formation 11 HABILITÉS

« Trucs et astuces pour des recherches informatisées plus efficaces. » dispensée par Me Annie Mongeon

Cette séance de formation offre un survol du contenu Juris.doc et des nouveaux Express 2.0. À partir d'exemples concrets rencontrés dans la pratique et/ou tirés des conférences qui seront offertes durant le congrès, les participants assisteront à une présentation des outils disponibles dans ces deux services et servant à effectuer des recherches jurisprudentielles plus efficaces.

Formation 12 CIVIL

« La confidentialité dans le domaine de la santé. » dispensée par Me Eric Séguin

Les praticiens représentant les différents acteurs impliqués lors de la prestation de soins, tels les établissements de santé et de services sociaux, les médecins ainsi que les usagers ou leurs représentants légaux, doivent régulièrement interpréter les règles relatives à la confidentialité des renseignements contenus au dossier de l'usager. Le conférencier traitera du principe de confidentialité et de ses principales exceptions, et ce, tant dans un cadre judiciaire qu'extrajudiciaire. Il analysera notamment à cette fin la jurisprudence récente en cette matière émanant des tribunaux de droit commun et de la Commission d'accès à l'information.

«Maîtres à l'abri!»

dispensée par Me Guylaine LeBrun

Renouvelant ses outils de prévention, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec a réalisé un support audiovisuel mettant en scène différentes situations d'erreurs professionnelles en y introduisant une dimension imagée et attrayante, non dénuée d'un peu d'humour.

Ce nouvel outil, fort utile pour les praticiens, présentera, en rétroaction, le point de vue correcteur d'avocats qui partageront avec vous leur expérience, sans compter que certains membres de la magistrature, par le biais de leur vaste expérience d'abord comme plaideurs, et ensuite comme juges réputés, communiqueront à même cette rétroaction, quelques réflexions sur la responsabilité professionnelle de l'avocat.